

## Adresse des gardes nationales du Dauphiné, lors de la séance du 4 mars 1790

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des gardes nationales du Dauphiné, lors de la séance du 4 mars 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XII - Du 2 mars au 14 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1881. p. 22;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1881\\_num\\_12\\_1\\_5941\\_t1\\_0022\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1881_num_12_1_5941_t1_0022_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 10/07/2020

l'obéissance qui vous est due, à la fidélité que nous avons jurée à la nation, à la loi, au roi ».

Adresses des gardes nationales de plusieurs villes, bourgs et communautés de Dauphiné, représentant 18,500 hommes armés; ils ont prêté le serment dans la forme suivante :

« Nous, citoyens français, habitant les Alpes, réunis sur les rives de la Drôme, unis par l'amour du bien général et de la liberté, jurons en présence du père des hommes, jurons sur l'autel de la patrie, sur nos consciences, sur nos armes, et sur ce qui nous est le plus cher, de former, dès ce moment, entre nous et tous les bons Français, une chaîne d'union et de fraternité propre à soutenir les lois émanées de l'Assemblée nationale, à faire respecter l'inviolabilité des membres qui la composent, et à voler au secours de tous les Français qui combattraient pour la liberté.

« Nous jurons de rester fidèles à notre bon roi, et de lui donner en toute occasion des preuves de l'amour que la vertu inspire à tous les Français.

« Pénétrés de respect pour les dignes représentants de la nation, et d'admiration pour leurs nobles travaux, nous leur vouons une reconnaissance sans bornes, et jurons d'exposer pour eux nos fortunes et nos vies.

« Nous jurons de veiller, tant individuellement que collectivement, à tout ce qui tient à l'ordre public, de favoriser le transport des subsistances, et de faire respecter les personnes et les propriétés.

« Nous jurons de nous rendre au premier avis partout où le bien public nous appellera; nous abjurons toute distinction de province; et là où les Français sont unis par l'amour de la liberté, le respect pour la loi, et la fidélité pour un monarque ami de ses sujets, nous reconnaitrons nos frères, nos amis, nos concitoyens. »

Il a été fait lecture d'une adresse des maire et officiers municipaux de la ville de Grenoble; l'Assemblée nationale en a ordonné l'impression ainsi qu'il suit :

« Nosseigneurs,

« La commune de cette ville, dont l'ancienne administration avait enchaîné tous les sentiments, consacre les premiers jours de la liberté qui lui est rendue à vous en témoigner sa reconnaissance. C'est par l'organe des magistrats que vos sages décrets lui ont permis d'élire, qu'elle peut, Nosseigneurs, vous offrir aujourd'hui l'hommage de ses vœux et de son adhésion. Déjà les diverses corporations avaient, dans des adresses particulières, exprimé leur respect et leur soumission pour les lois émanées de l'Assemblée nationale; et d'autres citoyens, que le patriotisme avait également réunis, s'étaient empressés de suivre un exemple que, sans doute, ils auraient donné, si chacun n'eût alors disputé de zèle. Maintenant c'est la ville entière qui, par l'acclamation la plus universelle, au milieu de la joie que vient de produire la première élection de ses représentants, applaudit aux efforts de l'auguste Assemblée dont les résolutions préparent à la France une prospérité qui sera son ouvrage.

« Quels titres, Nosseigneurs, n'avez-vous pas acquis sur la reconnaissance de la nation! Quel spectacle à la fois touchant et sublime nous offrent aujourd'hui vos travaux immortels! Une constitution digne d'un peuple libre, digne surtout de ces génes célèbres qui en ont d'abord

médité l'ensemble, s'élève sur les ruines du despotisme, et sapant les abus accumulés avec les siècles, y substitue les droits de l'homme, de la nature et de la raison. En vain les ennemis de la Révolution, qu'un vil égoïsme avait soulevés, semaient des obstacles sur votre route; en marchant d'un pas ferme dans la carrière, en vous environnant d'un peuple généreux que vous appeliez à la liberté, vous avez, Nosseigneurs, remis à leur place tous les pouvoirs intermédiaires qui avaient usurpé celui de la nation, et vous avez frappé de mort les erreurs et les préjugés qui éternisaient nos maux politiques.

« La calomnie vous accusait du crime de vouloir attenter aux droits du monarque, et l'Assemblée nationale n'a répondu à ces vaines clameurs qu'en affermissant les marches du trône, où ne s'assièrent plus que des rois citoyens.

« Mais cette heureuse révolution commandait aussi de grands sacrifices; elle exigeait impérieusement la répartition de tous les impôts, l'abolition de tous les privilèges, l'anéantissement des droits féodaux, reste de l'esclavage et de la tyrannie. En prouvant, Nosseigneurs, que le titre de citoyen n'appartenait qu'à ceux qui l'avaient acheté, qui l'achetaient encore en acquittant la dette publique, vous avez soumis tous les sujets de ce vaste Empire au plus imprescriptible de leurs devoirs, celui de supporter les charges de l'État qui les nourrit et les protège.

« La religion qui, dans le principe, s'honorait toujours de ses privations, moins occupée de ses jouissances que des grands intérêts qui lui sont confiés, ne verra plus que le seul objet de sa sublime institution, et reprendra l'esprit de son divin auteur.

« A tant de biens produits en si peu de temps par les héros du patriotisme, il ne manquait plus que d'en assurer, d'en perpétuer l'existence. Il est enfin venu, ce jour mémorable, ce jour que l'histoire va consacrer dans les fastes de la nation, ce jour où le successeur de Louis XII et de Henri IV, après l'examen le plus réfléchi de la constitution qu'il avait approuvée, a renouvelé la promesse auguste d'en maintenir l'exécution. Il a formé avec son peuple le contrat le plus solennel; et, par cette union de tous les pouvoirs, qui commande l'obéissance, le respect et la soumission, il a détruit tous les obstacles, il a vaincu toutes les résistances qui s'opposaient encore à la révolution.

« La France, Nosseigneurs, retentit des actions de grâces dont vous avez donné le premier exemple. Pères de la patrie, recevez celles de tout un peuple qui vous doit le bonheur dont il va jouir. Toutes les communes de ce royaume, dont l'administration retrace aujourd'hui le beau siècle de Charlemagne, unies par les liens de la fraternité, du patriotisme et de la concorde, ont prêté le serment de vous être fidèles, et de mourir plutôt que de le violer.

» Nous sommes avec un très profond respect,

« Nosseigneurs,

« Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« Les maire, officiers municipaux et conseil général de la commune de la ville de Grenoble. »

Cette lecture achevée, il est prononcé à la barre plusieurs discours de députés extraordinaires de différentes villes du royaume, qui, en présentant